

« Villamée dans votre objectif ! »

Règlement du concours photos

Le conseil municipal de Villamée organise un concours photos gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs villaméens, à l'exclusion des membres du jury.

Thème du concours : « Villamée dans votre objectif ! »

Le thème est suffisamment large pour pouvoir être illustré par de nombreux sujets. Les meilleures photos étant destinées à la 1ère de couverture de notre bulletin, le lien à notre commune est une évidence.

Calendrier

Le concours est ouvert à compter du 1er janvier avec une date limite de dépôt des photographies fixée au samedi 16 septembre 2023.

Un jury composé de 5 personnes non-participantes, sélectionnera les photos les plus intéressantes. Une exposition de l'ensemble des clichés anonymisés permettra de nous retrouver dans notre nouveau tiers-lieu, à l'occasion de son inauguration, à l'automne 2023.

Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune de Villamée à partir de 10 ans. Sont toutefois exclus les photographes professionnels, les membres du jury et les membres du conseil municipal.

Modalités de participation

Chaque participant peut présenter jusqu'à 3 photographies numérotées et précisant le lieu de la prise de vue.

Un bulletin de participation est obligatoirement complété et signé.

Les photos seront obligatoirement prises sur le territoire de Villamée.

Les photos ne seront pas retouchées, ne feront pas l'objet d'un montage.

Aucun individu identifiable ne figurera sur les clichés.

Une autorisation préalable écrite des personnes potentiellement identifiables (par exemple par la silhouette) ou propriétaires des biens présentés a été obtenue (Voir document en annexe).

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des photos.

Les clichés seront envoyés à l'adresse mail de la mairie : mairie.villamee@orange.fr

Format des photographies : jpeg.

Si l'on prend en considération la possible utilisation de la photographie en couverture de notre bulletin municipal, on privilégiera l'orientation « portrait » (ou verticale).

Critères de sélection

Le jury aura pour mission de sélectionner des photographies présentées de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne doit figurer sur les photos.

Les critères de sélection sont les suivants :

- . Pertinence du sujet
- . Originalité de la photographie
- . Technique et intérêt artistique

Composition des jurys

Un jury officiel sera composé de 5 personnes dont 2 membres du conseil municipal et 3 membres extérieurs (des Villaméens). Ces derniers se seront faits connaître auprès du secrétariat de mairie, avant le 30 avril 2023. Un tirage au sort sera effectué afin de retenir 3 personnes.

A l'occasion du vernissage de l'exposition, un second jury populaire pourra participer à la sélection des clichés auxquels il aura été sensible.

Prix et récompenses

Les photos de tous les participants seront mises à l'honneur lors du vernissage de l'exposition, dans notre tiers-lieu. Un mail d'invitation sera envoyé à tous les participants.

Les photos retenues par le jury constitueront la 1ère de couverture de nos prochains bulletins municipaux. Des lots seront offerts aux 3 premiers clichés sélectionnés par chacun des 2 jurys.